



HAL
open science

La villa de la Sarrazinière – Résultats des fouilles récentes à Sérézin-du-Rhône (69)

Camille Nouet

► **To cite this version:**

Camille Nouet. La villa de la Sarrazinière – Résultats des fouilles récentes à Sérézin-du-Rhône (69). 2025. hal-04940488

HAL Id: hal-04940488

<https://hal.science/hal-04940488v1>

Preprint submitted on 11 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Camille Nouet (responsable d'opération, Archeodunum SAS, UMR 5138-ArAr)

Résumé :

L'existence du site de la Sarrazinière est suspectée depuis le XIX^e siècle grâce à plusieurs découvertes fortuites dans le secteur. Le diagnostic réalisé en 2017 confirme la présence d'un établissement antique d'envergure pour lequel une opération d'archéologie préventive est logiquement menée. Celle-ci se déroule en 2019 sur une surface d'environ 1250 m², mettant au jour la *pars urbana* d'une villa romaine occupée entre la première moitié du I^{er} siècle et le III^e siècle (Nouet 2020). Son extension se poursuit hors de l'emprise de fouille, la prescription étant plus ou moins localisée sur l'axe central du bâtiment. Le plan mis en évidence reflète une construction où la symétrie est reine. Il s'agit visiblement de l'extrémité occidentale de la villa où un large portique en arc-de-cercle sépare un jardin, ou une cour, des différentes pièces qui composent l'édifice.

Mots-clés : villa, mosaïque, antéfixe, portique, égout, adduction

1. Localisation du site

La fouille est localisée dans la commune de Sérézin-du-Rhône à une altitude comprise entre 170 m NGF et 172,50 m NGF, à mi-chemin entre Vienne et Lyon, en rive gauche du Rhône (**fig. 1**). Située au 13 rue de la Sarrazinière, elle a la particularité d'être dans l'emprise du parc d'un château d'époque Napoléon III qui bénéficie du statut d'« Espace Boisé Classé », ce qui préserva les vestiges de l'urbanisation moderne jusqu'à aujourd'hui. En revanche, l'implantation de la villa à flanc de colline, en rupture de pente, a entraîné une érosion progressive des aménagements du sud-est vers le nord-ouest ; le tiers occidental a ainsi complètement disparu et certains espaces ne sont matérialisés que par les fondations des murs.

Le site repose sur deux niveaux principaux : le premier reflète les processus d'érosion naturelle. Ils sont notamment illustrés par de nombreuses pouppées calcaires présentes au sud de l'emprise. Ces concrétions carbonatées, de taille centimétrique, attestent un lessivage ayant affecté une partie de l'emprise de fouille, ainsi que plusieurs phases d'érosion, de pédogenèse et de processus sédimentaires qui agissent depuis le Pléniglaciaire. Le niveau sédimentaire qui suit, sur lequel reposent la majorité des vestiges archéologiques, atteste une action pédologique. Une fois la villa abandonnée, ces dynamiques naturelles se sont poursuivies, entraînant une conservation dégressive de l'édifice. À l'est, elle forme un replat ayant favorisé l'accumulation de sédiments. Ceux-ci ont ainsi généré un recouvrement relativement épais qui a permis de protéger les vestiges des développements racinaires supérieurs.

2. Connaissances historiques

La commune de Sérézin-du-Rhône a fait l'objet de nombreuses découvertes antiques et médiévales depuis le XIX^e siècle (**fig. 2**). Les vestiges, issus pour l'essentiel de découvertes ponctuelles, se concentrent dans le secteur de la Sarrazinière. Ils sont pour la plupart associés à une villa suspectée dès la construction de la gare en 1853 (Faure-Brac *et al.* 2006, p. 513). Ces hypothèses sont confirmées en

1971 lorsqu'une mosaïque est mise au jour dans une parcelle voisine à notre fouille (24, rue de Ternay). Cette découverte fortuite a donné lieu à une campagne de fouille dirigée par S. Tournenc, qui a mis en évidence deux pavements mosaïqués bichromes (noirs et blanc) séparés par une pièce centrale qui pourrait avoir été munie d'un sol en *opus sectile* (Leglay 1973, p. 528- 529). On suppose dès lors qu'elles ornaient des pièces d'apparat donnant sur un péristyle. Deux états de sols avaient été reconnus mais le mobilier archéologique, trop faible, n'avait pu permettre une datation des vestiges. L'une des deux mosaïques est aujourd'hui conservée au musée gallo-romain de St-Romain-en-Gal. En 1982, des socles de piédestaux sont mentionnés à proximité de la gare, l'auteur suggère qu'ils auraient appartenu à des thermes dont la présence est supposée au niveau de l'étang situé en contrebas de la Sarrazinière et de la *villa*. Aucune autre mention de ces thermes n'a été trouvée. En revanche, un sondage réalisé en 2004 par A. Bouvier (Inrap) aux « Lardières », situé à 300 m au sud de la Sarrazinière, a mis au jour un petit réseau hydraulique semblant alimenter la *villa* (Bouvier 2004).

3. Organisation de la *villa*

L'occupation du site représente, dès sa première phase, un plan monumental orienté NL 25° Est dont l'aspect général sera conservé jusqu'à son abandon (**fig. 3**). Avec une forme en U, la *villa* ouvre au nord-ouest en direction du Rhône et occupe les deux tiers orientaux de l'emprise de fouille, soit près de 840 m² sur les 1 250 m² décapés. Initialement, l'établissement devait occuper l'ensemble de l'emprise si l'on restitue une parfaite symétrie des espaces. Néanmoins, la plus grande partie du bâtiment se développe hors de la prescription, principalement à l'est. Par chance, cette zone a également fait l'objet d'une fouille l'année suivante (Laudine Robin, Evéha).

L'ensemble des vestiges a pu être divisé en quatre états de constructions : les trois premiers sont bien définis, tandis que le quatrième état réunit plusieurs aménagements tardifs que l'on ne peut phaser précisément du fait de l'absence de connexions stratigraphiques (**fig. 4**). Par ailleurs, il faut préciser que le site est peu stratifié, la terre végétale se situant parfois directement sur les niveaux géologiques et les niveaux de démolition, lorsqu'ils sont conservés, sont peu épais.

3.1. Etat 1 : Implantation de la *villa* (première moitié du I^{er} siècle)

C'est au cours de la première moitié du I^{er} s. que le paysage en bordure du Rhône se voit agrémenter d'une *villa* de prestige. Son plan se démarque par un large portique en forme d'arc-de-cercle qui donne sur un jardin ou une cour. Il est desservi à l'arrière par un vestibule central qui sépare deux ailes latérales constituées d'une enfilade de pièces orientées nord-est sud-ouest. Des couloirs assurent la circulation entre ces pièces et le portique. Notre fenêtre d'observation permet de reconnaître jusqu'à 19 espaces mais les nombreux réaménagements postérieurs ont grandement spolié les niveaux et sols de cet état. Les vestiges se limitent donc essentiellement aux maçonneries et à deux sols bétonnés qui nous livrent des informations non négligeables.

Tout d'abord, il faut noter la qualité des murs qui illustre un programme architectural cohérent et homogène. Effectivement, ce premier état est caractérisé par la mise en place régulière de radiers de galets disposés plus ou moins en hérisson. Ces éléments assurent un rôle drainant dans un sédiment où les eaux d'infiltration s'écoulent avec difficulté mais ils sont absents au sud de l'établissement, où des pouppées calcaires assurent naturellement cette fonction. Les galets supportent ensuite la fondation maçonnée qui est constituée de blocs de granite liés par un béton de chaux jaune très induré qui a

rendu difficile, voire impossible, le recouplement à la pelle mécanique lors des sondages. Ces constructions solides et épaisses sont régulièrement chaînées, notamment au niveau du portique, ce qui nous permet d'assurer sa présence dès l'installation de la *villa*. L'une des informations à relever est la similarité des techniques employées avec les constructions augustéennes lyonnaises, par exemple la *domus* au Grand Péristyle mise au jour à l'Antiquaille (Clément 2016, p. 349-350).

Du côté des sols, seuls deux sont conservés : l'un est situé dans le vestibule, mais son revêtement a disparu, et le second orne le portique d'un simple béton de chaux lissé en surface. Ce dernier est sans nul doute l'un des espaces les plus intéressants par sa forme et son envergure. Adoptant une largeur constante de 4,90 m, il occupe à l'échelle du site une surface de près de 182 m². Si l'on poursuit les maçonneries de manière à restituer un plan complet, ce portique atteint 320 m² au moins, sa continuité au nord-ouest est inconnue. Du côté de la colonnade, seules deux bases sont conservées, le reste étant visible au travers des fosses de récupération, notamment aux angles où l'empreinte adopte une forme en L. Ces deux bases circulaires sont taillées dans des blocs de choin et sont scellées au mur sous-jacent par une assise de réglage utilisant un mortier bien distinct (**fig. 5**). Cette dernière est surmontée d'un lait de chaux et devait donc recevoir des éléments destinés au décor du mur stéréobate.

À vrai dire, cette forme en arc-de-cercle est une particularité relativement précoce pour la Gaule. D'une part, elle demeure peu courante et d'autre part, lorsqu'elle apparaît, c'est dans de riches demeures aristocratiques tardives telles que Montmaurin (31), Lescar (64) ou encore Valentine (31). En soi, le parallèle avec ces villae est pertinent mais il perd en cohérence au niveau de la phase d'apparition de cet ensemble, celui de Sérézin étant présent dès le premier état soit dès le I^{er} s. Il s'agit en réalité d'une forme prisée des architectes romains, bien connue en Italie à la fin de la République et au début de l'Empire, et qui demeure en vogue durant l'antiquité tardive (Balmelle 2001, p. 149). À Saint-Romain-en-Gal, la forme est reconnue dans l'hémicycle ouest **du portique** ou encore dans les thermes des lutteurs datés du milieu du I^{er} s. Peut-être faut-il envisager une influence viennoise dans l'architecture du portique.

Cet imposant espace s'adjoint d'un petit espace quadrangulaire présent dans la cour, au centre, contre le portique. Occupant une surface interne d'un peu plus de 18 m², il était pourvu de deux massifs maçonnés aux angles des murs. Situé dans l'axe général de la *villa* et dans le prolongement du vestibule, son rôle devait être non négligeable. Cependant, l'état de conservation de l'ensemble ne permet que des hypothèses. Il est tentant de reconnaître ce que l'on pourrait nommer un « balcon ». L'absence de maçonnerie centrale exclut l'identification d'un bassin qui forme normalement un ensemble avec les piédroits, l'espace central étant ici dénué de toute maçonnerie. De plus, il serait beaucoup trop haut par rapport au portique. En revanche, un espace ouvert sur le Rhône, en léger surplomb par rapport à la cour et au même niveau que le portique, voire légèrement plus haut si une marche existait, serait tout à fait envisageable. Il faudrait alors reconnaître des murets et un sol maçonné qui aurait disparu. Les deux massifs maçonnés aux angles avant de l'ouvrage pourraient correspondre à des supports de statue ou tout autre élément décoratif. Ce type de construction a été reconnu dans des *villae* des provinces germaniques comme à Konz 1 où la galerie de façade est équipée d'un balcon monumental qui ouvre vers l'extérieur (Carrié 2009, vol.3, p. 246-249).

Comme mentionné précédemment, la plupart des niveaux de sols ont disparu ainsi que les éléments de décors. Des indices sont toutefois perçus dans les constructions de l'état suivant sans que l'on puisse assurer totalement leur provenance. Il s'agit notamment de fragments d'enduits peints et de tesselles

utilisés en agrégat dans la préparation des sols maçonnés. On peut donc envisager la présence de mosaïques dès cet état et une richesse du décor mural au vu de la variété des enduits et de leur qualité. On constate notamment une profusion du bleu égyptien, considéré comme un pigment onéreux. À cela s'ajoute un lot conséquent de fragments d'antéfixes (dans les derniers niveaux d'abandon) avec une stylistique très variée. Certains portent également des estampilles alors que d'autres ont conservé leurs pigments. Ils constituent des éléments remarquables à l'échelle de la Gaule romaine. L'un des types, sans doute le plus travaillé, est rapproché de contextes du début du I^{er} s. d'où une proposition d'appartenance à cet état.

Pour dater cette installation, deux hypothèses sont envisagées sans qu'il soit possible de trancher. De manière générale, le mobilier propose une occupation de la première moitié du I^{er} s. mais elle ne semble pour autant pas antérieure au règne de Claude (41-54) étant donné que l'emploi du choin dans cette région ne se développe pas avant cette époque (Clément 2016, p. 151). Toutefois, les techniques de construction et une partie du mobilier (enduits peints, antéfixes, rares tessons de céramique) renvoient à une construction plutôt augustéenne. Bien qu'il faille rester prudents sur cette interprétation, le mobilier en question se situant dans des contextes secondaires ou bien dans les niveaux d'abandon de la *villa*, on peut proposer une première occupation augustéenne et l'installation des blocs de choin dans une phase plus tardive. Une autre possibilité consisterait à envisager l'existence d'un noyau primitif, augustéen, qui serait localisé en dehors de la fouille et dont nous n'aurions pas connaissance.

3.2. Restructuration et évolution : la place de l'eau dans la *villa* (I^{er} – II^e siècles)

Le deuxième état de construction est marqué par d'importants réaménagements : certaines pièces sont modifiées, le programme décoratif est repris mais surtout un imposant réseau hydraulique est mis en place. La manière de construire apparaît très distinctement puisque le gneiss et des fragments de terre cuite architecturale sont dorénavant employés pour former, là aussi, un ensemble homogène. Ils sont liés par un mortier blanchâtre dont la gâche est complétée par l'ajout de tesselles et de fragments d'enduits peints, caractérisant ce deuxième état de construction.

Le développement de la *villa* réside, sans conteste, dans la construction du réseau hydraulique qui constitue un ouvrage imposant d'une facture soignée et solide (**fig. 6**). Il traverse le centre de l'établissement, occasionnant par là même un réaménagement des sols du vestibule, pour se déverser en direction du Rhône bien que son tronçon extérieur, au niveau du jardin, soit repris plus tard. La taille de l'ouverture du conduit (1 m de hauteur pour 0,82 m de large) traduit tout d'abord l'évacuation d'eau en abondance provenant essentiellement de la partie orientale de la *villa*, hors de l'emprise de fouille. Il ne semble pas improbable que cet aménagement soit notamment lié à l'installation d'un complexe thermal et éventuellement, au vu de son axe, à un aménagement qui pourrait orner le centre d'un péristyle. Dans le vestibule, l'égout recueillait les eaux usées des espaces mitoyens ; ces eaux provenaient de structures aujourd'hui disparues. L'intérêt de cet égout va toutefois au-delà de sa fonction d'évacuation puisque celui-ci était complété d'un réseau d'adduction. De l'eau était acheminée, depuis l'est, jusqu'à la cour/jardin par l'intermédiaire d'un tuyau en plomb identifié par son négatif dans le fond de l'égout. Sous le mur stéréobate du portique, un dédoublement du tuyau était sans doute opéré afin d'alimenter deux structures symétriques de part et d'autre du collecteur et du « balcon ». Les conduits sont aménagés au pied des piédroits, dans des avaloirs, et non dans la voûte, afin de créer un pendage important. Ce procédé induit une récupération directe des eaux qui

jaillissent des tuyaux. À partir de là, l'existence de deux structures telles des fontaines fait peu de doute bien que leur aspect nous soit inconnu. Ces aménagements décoratifs sont source d'animation dans les jardins et obéissent à l'axialité du bâtiment. En cela, ils s'insèrent parfaitement dans les symétries du plan décoratif et font face aux colonnes. Au nord de la cour, la présence d'un segment d'un autre tuyau en plomb installé dans les remblais indique une continuité des aménagements. De section plus restreinte, il est possible d'envisager un second dédoublement du tuyau au niveau de l'avaloir de manière à alimenter la structure située dans le « balcon » et une seconde à l'un des angles du portique. L'espace vierge entre les deux canalisations forcées pourrait indiquer l'existence d'un raccordement mixte bois-plomb qui apparaît à partir du II^e s. dans la colonie de Vienne (Brissaud, Loiseau 2015). Mais l'absence d'emboîtures témoigne plutôt d'une récupération des tuyaux.

Les modifications architecturales de la *villa* se traduisent également par une reprise de certaines pièces et notamment une division du vestibule que l'on reconnaît au travers d'un seuil aménagé en limite d'emprise de fouille. Les pièces latérales, qui se développent de part et d'autre du vestibule, sont quant à elles embellies à leurs entrées au moyen de probables piliers engagés. Ils sont matérialisés au sol par un bloc de molasse partiellement inséré dans le mur de l'état 2 et ceinturé d'une plinthe en calcaire.

À la suite de l'aménagement de l'égout et de la restructuration de quelques pièces, certains sols sont repris et sont munis de pavements mosaïqués. C'est le cas dans le vestibule, où il est très fragmentaire, dans le portique mais aussi dans l'une des pièces latérales (on suppose la même construction dans l'espace qui lui est symétrique mais celui-ci n'a pas conservé son sol). Le système décoratif du vestibule ne peut être déterminé, seules des tesselles noires sont observées alors que dans la pièce latérale il s'agit d'un pavement simple bichrome (noir et blanc) sans *emblema*. L'une des caractéristiques réside dans son niveau de préparation (*rudus*) qui est chargé en fragments d'enduits peints.

Au niveau du portique, le programme décoratif est entièrement revu. Le choix des matériaux, schiste et calcaire, participe à l'agrément de l'espace extérieur. La mosaïque qui est installée présente un motif à cabochons noirs sur fond blanc. On y accède depuis le jardin par l'intermédiaire d'une marche ornée de dalles de schiste donnant l'effet visuel d'un stylobate et s'insérant dans une plinthe en calcaire (**fig. 7 et 8**). Les colonnes, constituées de briques divisées en quatre, sont stuquées et accompagnées de rudentures. Leur couleur blanche fait écho aux enduits présents sur le fond du portique. Ils arboraient effectivement un décor sur fond blanc caractéristique du II^e s.

3.2. Changement d'ordonnance et travaux ponctuels (début du III^e siècle)

L'histoire de la *villa* se poursuit avec, encore une fois, des reprises des espaces et des décors. Au niveau du vestibule, l'ancien pavement est rechapé avec une mosaïque composée de bandes blanche et noire et conservée sous forme de lambeaux le long des murs. La pièce s'accompagne d'un décor pariétal comme la plupart des espaces de cet état. Les pièces adjacentes, desservies par le vestibule, conservent les aménagements que l'on interprète comme des supports de piliers. En revanche, elles sont agrandies par le biais d'un sol de béton lissé en surface qui recouvre d'anciennes limites (**fig. 9**). La disposition des ouvertures marquée par la récupération des seuils dirige le regard en profondeur et permet une vue plongeante sur l'enfilade de pièces.

Ces travaux n'ont pas toujours impliqué une réfection totale des sols. Parfois, seule la partie à proximité du nouveau mur est reprise. C'est le cas pour la mosaïque qui occupe l'une des pièces latérales et que nous avons mentionné plus haut. La nouvelle construction a visiblement engendré une détérioration partielle du sol impliquant une reprise nette sur environ 1 m de large.

Dans le jardin, on s'étonnera (tous états confondus) de l'absence d'aménagements de récupération des eaux de pluie comme c'est normalement, et nécessairement, le cas à l'extrémité d'une toiture. Mais cet état pourrait bien présenter les vestiges d'une telle structure. Il s'agit en l'occurrence de maçonneries venant doubler le mur stéréobate à l'un des angles du portique, en dehors de la partie en arc-de-cercle. Ces aménagements pourraient naturellement correspondre à des murs mais cela signifierait qu'ils boucheraient le portique alors que celui-ci est utilisé jusqu'à l'abandon de la *villa*, c'est pourquoi nous sommes tentés d'identifier le support d'une éventuelle rigole ou d'un élément à la fonction similaire.

3.4. Derniers réaménagements : une fréquentation constante (III^e siècle)

La *villa* est toujours occupée jusqu'au milieu du III^e s. et continue d'évoluer, mais elle souffre cependant d'une perte de qualité et de richesse. Cela se traduit par de nombreux remplois de matériaux de l'édifice même alors qu'auparavant les importations étaient assez importantes. C'est sans doute le mur stéréobate du portique qui symbolise le mieux cet état de fait. Effectivement, la plupart des dalles de schiste ont été retirées et sont remplacées, sur l'arase de la maçonnerie, par des blocs de tuf, et contre le parement, par des terres cuites architecturales (briques et *tegulae*) voire des antéfixes posées de chant (**fig. 10**). L'ensemble est ensuite recouvert, de part et d'autre du parement, d'un enduit de tuileau cachant totalement ces éléments. Cet aménagement ceinture les supports de colonnes antérieurs sans que l'on connaisse davantage leurs élévations. Il est assez étonnant d'observer une telle reprise du décor du mur alors que celui-ci était d'une grande qualité. Il faut sans doute envisager une détérioration due à un événement dont nous n'avons pas connaissance.

Concernant les sols, la seule zone qui semble reprise est une énième fois le vestibule, ce qui traduit probablement une forte fréquentation de cet espace de circulation et donc un besoin plus régulier de rénover son sol. C'est de nouveau une mosaïque qui occupe ce rôle mais celle-ci est plus grossière que les précédentes : elle arbore des tesselles noires et blanches disposées de manière disparate. Elles sont précédées d'un petit niveau de tuileau qui recouvre le pavement antérieur.

Un autre élément surprenant est la reprise de l'égout au niveau du jardin. Le nouveau collecteur se distingue par une mise en œuvre tout à fait caractéristique avec une couverture en bâtière et un fond constitué de fragments de briques posés à plat. Le lien est progressif en reposant la couverture sur les piédroits de l'ancien aménagement. Il est adjoind de plusieurs réseaux secondaires d'évacuation localisés essentiellement à l'extérieur du bâtiment mais qui ne sont pas nécessairement construits simultanément. La seule autre canalisation est observée au nord du vestibule, dans l'un des grands espaces en arrière du portique. Elle traverse tout l'espace et rejoint une seconde pièce en arrière sans que sa destination soit préservée. Ses matériaux sont également marqués par de nombreux remplois (antéfixes, TCA, base de colonne) ainsi que de rares blocs de tuf. De taille relativement imposante (conduit de 0,36 m de large x 0,50 m de haut), elle était entièrement enduite de tuileau et devait être recouverte par des dalles ou des éléments en matériaux périssables aujourd'hui disparus.

Ces espaces à l'arrière du portique, que nous n'avons pas encore abordé, posent de nombreuses questions. Ils possèdent de larges surfaces (environ 62 m²) dont la forme est contrainte par les pièces environnantes et surtout par le portique. Leur position invite à envisager des pièces d'apparat mais aucun sol maçonné n'a été mis en évidence. Ceux-ci ont pu être récupérés mais cette action serait alors intervenue avant les phases de démolition et d'abandon de la *villa* ce qui paraîtrait quelque peu étonnant. Peut-on alors proposer de petits jardins d'agrément ? Les vestiges en place tendent en tout cas vers ce genre d'interprétation avec la présence de nombreuses antéfixes mais aussi d'une plaque d'enduit peint effondrée dont la couche picturale arborait des tons verts caractéristiques des décors de jardin et qui pourrait donc accentuer cette idée.

3.5. L'abandon de la *villa*

Les indices récoltés sur le site ont permis de proposer un abandon de l'établissement au cours du III^e s. mais la fouille attenante a livré du mobilier qui repousse visiblement cette datation au IV^e s. (information : Laudine Robin). Des traces d'incendie ponctuelles semblent expliquer la fin de la fréquentation mais celui-ci n'a cependant pas été suffisamment violent pour laisser des traces dans les maçonneries. Seuls certains sols à l'est de l'emprise de fouille présentent des marques de rubéfaction ainsi que les enduits effondrés dans l'une de ces pièces.

Au niveau du portique, l'effondrement de la toiture présente quelques particularités qu'il convient de mentionner. D'une part, les antéfixes et surtout les *tegulae* présentent une grande diversité de types qui illustrent toute la période de fréquentation de l'établissement ce qui tendrait vers des éléments rapportés. D'autre part, leur présence circonscrite uniquement au portique semble plutôt pencher pour des vestiges en place. Il se glisse d'ailleurs des éléments de la colonnade ainsi que des enduits peints parmi les tuiles. Le portique étant présent dès l'implantation, on pourrait envisager une toiture ayant subi des réfections ponctuelles tout au long de son occupation, d'où la pluralité des types.

De manière générale, parmi le mobilier récolté dans les niveaux d'abandon sur l'ensemble du site, on mentionnera un lot intéressant de graffites (l'un d'eux porte une acclamation à boire, en grec, sur une panse de céramique datée du III^e s.) ainsi qu'une belle variété d'antéfixes (**fig. 11**).

4. Synthèse et mise en perspective

La *villa* de la Sarrazinière est un établissement dont la fréquentation longue et constante nous offre un aperçu privilégié de la vie rurale des élites à l'époque romaine. La recherche élaborée du plan et la qualité du décor impliquent effectivement la présence de propriétaires à l'aisance financière certaine qui décroît progressivement à partir du III^e s.

Elle soulève plusieurs problématiques qu'il convient d'aborder. La première concerne le portique dont l'architecture, précoce et singulière, atteste une fonction bien spécifique. Dans sa thèse soutenue en 2009, J.-Ph. Carrié propose un schéma de lecture documenté par des mentions de Pliny le Jeune. La forme en D est évoquée par l'écrivain romain qu'il interprète, au-delà d'un rôle de distribution entre différentes pièces, comme un espace permettant les rassemblements. « En outre, la forme semi-circulaire paraît très propice à guider le regard vers un point focal et possède par conséquent une vertu pédagogique pour indiquer au visiteur très occasionnel où se situe le siège du pouvoir dans l'architecture qu'il découvre » (Carrié 2009, vol.1, p. 388). Il s'agit dans cette étude de *villae*

aristocratiques tardives mais leur interprétation est néanmoins intéressante pour la compréhension du site de Sérézin-du-Rhône. Il ne faut pas non plus négliger l'effet visuel que devait donner la *villa* depuis le fleuve, et par là même, la représentation du *dominus*. Cette manifestation du maître de maison s'accompagne d'un riche programme décoratif rythmé dans un premier temps par des produits d'importation (antéfixes, marbres...) puis par des productions locales moins onéreuses.

Cette disposition nous informe également sur la volonté initiale des occupants de s'installer dans un lieu dont la vue joue sur le choix du site et détermine l'ordonnance du bâtiment. Effectivement, le portique ouvre largement sur le Rhône dont la vision panoramique devait être inégalable. Généralement, cet espace donne accès, en arrière, à un péristyle localisé traditionnellement dans le même axe. Les mosaïques découvertes en 1971, bien plus élaborées que celles mises en évidence cette année, semblent orner des pièces de réception, généralement mises en place autour du péristyle. Mais concernant l'étendue de la *villa* à l'est, nous devons être patients et attendre la diffusion des résultats de la fouille attenante. Les espaces qui nous concernent, moins riches et ne donnant pas directement sur le portique, peuvent être reconnus comme des espaces privés.

Enfin, il convient de se représenter l'établissement à une échelle plus large. Le site est localisé exactement à mi-chemin entre les colonies de Vienne et de Lyon, sur l'axe rhodanien ; ce choix ne peut être anecdotique. De plus, le *compendium* semblait passer près de l'établissement sur son côté oriental. Cette voie mentionnée sur l'itinéraire d'Antonin permettait de rejoindre les deux villes. Celle-ci aurait été ouverte sous Claude (Pelletier 1999, p. 48-49), ce qui pencherait en faveur d'une implantation de l'édifice sous le règne de cet empereur. Son tracé est supposé grâce à la découverte de seize bornes milliaires (certaines en position secondaire) réparties de Vienne à Lyon. D'après les différentes études menées, son passage à Sérézin-du-Rhône passerait à proximité de la *villa* au niveau de l'ancien gué de l'Ozon (Brissaud 2018, p. 62-65 ; Faure-Brac *et al.* 2006, p. 513-514). Non loin, au lieu-dit la Grande Borne, une borne milliaire interprétée comme la huitième borne du *compendium* a été découverte (en position secondaire). Bien que les données ne soient pas entièrement fiables, l'ensemble des recherches menées tendent à confirmer le tracé de cette voie sur laquelle la *villa* de la Sarrazinière occupe une position centrale.

Bibliographie

Balmelle 2001 : BALMELLE (C.) – *Les demeures aristocratiques d'Aquitaine*, Aquitania, supp. 10, Bordeaux-Paris, Ausonius de Boccard, 2001, 495 p.

Bouvier 2004 : BOUVIER (A.), FRANC (O.) – *Sérézin-du-Rhône « Les Lardières, rue de la Grande Borne »*, Rapport de diagnostic, SRA, Rhône-Alpes, Inrap, 2004.

Brissaud 2018 : BRISSAUD (L.) – *Le franchissement du fleuve à Vienne*, RAN, supp. 48, Montpellier, Association de la Revue archéologique de Narbonnaise, 2018, 586 p.

Brissaud, Loiseau 2015 : BRISSAUD (L.), LOISEAU (C.) – « Les canalisations en bois : techniques de mise en œuvre, diffusion, chronologie en Gaule romaine et étude de cas », in : RAUX (S.) *et al.* – *Actualités de la recherche sur les mobiliers non céramiques de l'Antiquité au haut Moyen-Age*, Instrumentum 51, Chauvigny, Monique Mergoil, 2015, p. 487-516.

Carrié 2009 : CARRIÉ (J.-Ph.) – *Élites et résidences rurale dans l'Occident tardif. Fonctions et évolutions architecturales de l'habitat d'une classe sociale entre le III^e et le VII^e s.*, Thèse de doctorat de l'Université Paris I, Paris, 2009

Clément 2016 : CLÉMENT (B.) – *Construire à Lugdunum - Organisation, formes et évolution de l'architecture domestique (II^e av. – III^e siècle apr. J.-C.)*, Thèse de doctorat de l'Université Lyon 2 Lumière, Lyon, 2016, 1362 p.

Faure-Brac et al. 2006 : FAURE-BRAC (O.) *et al.* – *Carte archéologique de la Gaule. Le Rhône, 69/1*, Carte archéologique de la Gaule 69/1, Paris, Académie des Inscriptions et des Belles Lettres, 2006, 611 p.

Leglay 1973 : LEGLAY (M.) – « Circonscription de Rhône-Alpes », *Gallia*, 31-2, 1973, p. 515-547

Nouet 2020 : NOUET (C.) – *Sérézin-du-Rhône (69)*, « 13 rue de la Sarrazinière », Rapport final d'Opération d'Archéologie Préventive, Chaponnay, Archeodunum, 2020, 702 p.

Pelletier 1999 : PELLETIER (A.) – *Lugdunum : Lyon, Galliae Civitates*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, 151 p.